

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 21 janvier 2020

<u>Présents :</u>	M. Denis BERGEROT
	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRLIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Sébastien POINT

N°03 – DB du 21/01/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Travaux d'extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR – Attribution du marché de travaux – lots 1 à 11

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de l'opération d'extension de l'EMI, avec amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il a par ailleurs acté le programme de l'opération, pour un montant de travaux de 1 100 000 €HT dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Extension de 100 m² au rez-de-chaussée, pour agrandissement des locaux de la police, création d'un espace fumeur extérieur côté prairie, création d'un local syndical et agrandissement du local amical,
- Extension de 100 m² à l'étage permettant la création de 5 bureaux de 10 à 17 m²,
- Adaptation des locaux et équipements existants,
- Amélioration du confort d'été sans dégrader de manière importante le bilan environnemental du bâtiment,
- Amélioration de l'accessibilité des services aux personnes à mobilité réduite par la mise en place de portes à ouverture automatique pour l'accueil du siège administratif et l'Archipel.

Le 6 novembre 2019, un marché à procédure adaptée, alloti en 12 lots, a été lancé pour ces travaux, avec une enveloppe allouée de 1 086 000 euros HT, hors fourniture et pose de films solaires qui fait actuellement l'objet d'une consultation annexe.

Le 15 janvier 2020 et conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à l'attribution des lots ci-dessous.

		Offres candidats mieux disant	
N°	LOTS	en € HT	Candidat proposé
01	VRD - GROS ŒUVRE CHARPENTE	248 410,00	ADAMI
02	COUVERTURE	17 246,00	COUVRETANCHE
03	FACADE	110 000,00	MADDALON
04	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	150 400,00	BRAYER
05	PLATRIERIE PLAFONDS	41 500,00	DESSA
06	MENUISERIES INTERIEURES	59 937,42	EML
07	METALLERIE	71 785,00	VB Services
08	SOLS DURS SOLS SOUPLES	25 688,34	ROBEY
09	PEINTURE REVÊTEMENTS MURAUX	27 500,00	ROUSSEAU
10	CVC	240 533,09	BOUCHEREZ
11	ELECTRICITE	56 777,33	EIFFAGE Energie
	TOTAL HT	1 049 777,18	
	TVA	209 955,44	
	TOTAL TTC	1 259 732,62	

Il vous est proposé de déclarer sans suite le lot 12 relatif aux travaux de contrôle d'accès et incendie, en raison d'une mauvaise adéquation du cahier des charges de la consultation à la restructuration nécessaire du système existant et de procéder à sa relance.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 janvier 2020,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution du marché de travaux d'extension de l'EMI, d'amélioration de la thermique d'été et de son accessibilité PMR pour les lots 1 à 11 selon le tableau récapitulatif ci-avant, pour un montant de 1 049 777,18 €HT.

DECLARE le lot 12 sans suite en raison d'une mauvaise définition du besoin et décide de sa relance.

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

DECIDE d'inscrire au budget 2020 pour l'opération 201803 les dépenses nécessaires à l'exécution du marché qui commencera dès notification.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC